

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2022 / N° 7**

SEANCE du 08 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.01.2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, VIAL Anne-Claire, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne.

Absent excusé : GUILLEMINOT Jean- Pierre

Objet : Travaux de canalisation d'eaux pluviales- Impasse de la Garenne

Le bureau informe l'assemblée qu'à la suite d'un problème d'écoulement des eaux pluviales dû aux constructions et terrassements qui ont été effectués impasse de la Garenne, il a été demandé deux devis pour faire effectuer des travaux de canalisation (pose de caniveaux et raccordement au regard d'eaux pluviales) pour éviter que celles-ci se déversent dans les propriétés en dessous. Le devis de la société BRUNEL TP d'un montant de 3000 € HT étant le moins disant il propose de retenir cette entreprise pour effectuer ces travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BRUNEL TP 26 pour un montant de 3000 € HT.
- **DIT** que cette dépense sera prévue au BP principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.02.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17.02.2022
Et de la réception en Préfecture le 17.02.2022

Le Maire